



**COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2022 A 20 H 30**

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, KNEPERT Marie-Laure, MARTINEZ Frédéric, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, THÊTE Camille, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Absent (e)s / Pouvoir(s) : CHABANON Thierry, DE CLAVIERE Eric (pouvoir à Didier REY), MABRU Philippe (pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), PAULE Emilie (pouvoir à Thomas VANNIER) ;

Monsieur le Maire, Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Jocelyne ROLLET

Le compte-rendu valant procès verbal du 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité après avoir été rectifié suite à la demande de M. Didier REY : Les employés communaux vont effectuer les réparations qu'ils peuvent faire eux-mêmes sur les bornes incendie (peinture). Un devis a été demandé à l'entreprise CHOLTON pour le changement d'une purge et le rehaussement d'une borne.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ D-2022-03-01 : Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Franck CALAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Résultat de clôture en investissement : + 17 048.09 €
- Résultat de clôture en fonctionnement : + 93 292.73 €
- Reste à réaliser : + 30 589.73 €
- Résultat définitifs : + 79 751.09 €

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Conformément à l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités territoriales approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif,

4° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° - Arrête par 13 voix les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II/D-2022-03-02 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité (14 voix) que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III/ D-2022-03-03 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir voté le compte administratif 2021 du budget communal se détaillant ainsi

Section de fonctionnement	Réalisé	
Dépenses	502 828.18 €	
Recettes	537 327.11 €	
Résultat de Fonctionnement	34 498.93 €	
Report exercice 2020	58 793.80 €	
Résultat Clôture Fonctionnement 2021	+ 93 292.73 €	
Section d'investissement	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	122 093.73 €	30 589.73 €
Recettes	95 579.62 €	0.00 €
Résultat d'Investissement	-26 514.11 €	- 30 589.73 €
Report exercice 2020	+ 43 562.20 €	
Résultat Clôture Investissement 2021	+ 17 048.09 €	
Résultat de Clôture TOTAL 2021	+ 110 340.82 €	

Celui-ci a été approuvé à l'unanimité (14 voix) par l'ensemble du Conseil qui a ensuite procédé à l'affectation des résultats, à savoir :

1 / Report au **compte 1068** du BP 2022 : **13 541.64 €**

2 / Report au **compte 002** du BP 2022 : **110 340.82 € - 13 541.64 € = 96 799.18 €** (Recettes de Fonctionnement)

3 / Report au **compte 001** du BP 2022 : **17 048.09 €** (Recettes d'Investissement)

IV/ Rapport des commissions

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY laisse la parole à Camille THETE qui informe qu'une réunion a eu lieu avec Magali ROBERT, Marie-Laure KNEPPERT pour faire la situation sur le fleurissement. Des plants de vivaces seront plantés afin de limiter les plantes annuelles. Les bacs en bois seront remplacés progressivement.

Didier Rey reprend la parole et informe les membres du conseil que :

- sa commission s'est réunie le 14 mars pour faire le point sur les travaux à effectuer en 2022 et le dossier des chemins disparus

- le rendez-vous initialement prévu le mercredi 16 mars a été avancé au mardi 15 mars en présence de France 3, Fermob, Club de rugby d'Oyonnax et l'ONF. M. Deniau de l'ONF propose de faire une présentation aux habitants le 13/04 prochain quant aux travaux entrepris.

Commentaires :

Franck CALAS : Pourquoi ne pas faire des parterres de fleurs printanières (jonquilles, crocus, primevères....) ?.

Camille THETE : Oui pourquoi pas de plus ce sont des bulbes qui refleurissent tous les ans.

Jean-Pierre CHAMPION : Hier il y a eu une émission très intéressante sur les chemins disparus dans laquelle il était expliqué qu'en France il y a un nombre considérable de kilomètres qui ont été grignotés petit à petit.

Franck CALAS : Je tiens à préciser que ce qui a été fait par le biais de cette convention est une très belle réalisation et opération pour la commune.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

- Le positionnement des hôtels à insectes a été défini.
- Les dates des prochaines commissions urbanismes ont été transmises.

En ce qui concerne la Bibliothèque :

- La construction de la boîte à livres est achevée. Il reste à déterminer le lieu de son implantation.
- Une personne de la Direction de la Lecture Publique va venir à la bibliothèque pour donner quelques conseils pour un meilleur agencement des lieux et l'actualisation du fonds des livres.

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- sa commission se réunira début avril pour travailler sur le budget primitif 2022.
- un rendez-vous est programmé samedi 26 mars avec M. CIMORRA concernant l'animation « Réalité virtuelle ».

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que :

- Un devis a été reçu ce jour pour la mise en place de caméras de vidéosurveillance. Cela représenterait un budget mensuel de 207 € TTC par mois. A prévoir pour 2022.
- Un rendez-vous avec la sté MBI a eu lieu pour étudier le coût du renouvellement et la mise en place du matériel informatique qui devient obsolète.

Concernant le SIVOS le recrutement d'une secrétaire est toujours en cours.

M. Didier REY nous informe qu'un administré voudrait effectuer des travaux de drainage sur un terrain agricole et demande une contribution financière à la commune.

M. Jean-Pierre CHAMPION intervient afin d'alerter les membres du conseil sur l'importance de savoir où les écoulements d'eaux pluviales vont être fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22 h 10.

**La Secrétaire de Séance
Jocelyne ROLLET**



**Le Maire,
Franck CALAS**

